



# Retraite à 60 ans : rien n'est joué !

Reculer l'âge de la retraite de 2 ans, c'est 1,4 millions de chômeurs supplémentaires

Défendre nos retraites, c'est défendre l'emploi

1 million d'emplois créés, ce sont 5 milliards de cotisations en plus

1% de salaire en plus pour tous, c'est 2 milliards de cotisations supplémentaires

62 % des français soutiennent le mouvement social

Malgré le vote honteux qui repousse l'âge de départ à la retraite, rien n'est joué !

La journée du 7 septembre s'est traduite par une mobilisation inégalée depuis des années tant en nombre de manifestants, que de grévistes aussi bien dans le secteur public que privé.

Le gouvernement ne prend pas en compte les revendications légitimes portées par le mouvement social, préférant satisfaire le patronat.

## **EN AMPLIFIANT LA MOBILISATION, NOUS POUVONS GAGNER !**

Le 23 septembre les organisations syndicales appellent une nouvelle fois à une journée de grève et de manifestation afin de mettre en échec ce projet injuste et rétrograde.

***Face à la radicalisation du gouvernement, appuyé par le patronat, la CGT, avec les salariés, retraités et privés d'emploi, continuera de combattre ce recul social sans précédent pour obtenir des mesures destinées à pérenniser notre système de retraite par répartition !***

**Le 23, tous en grève et présents à la manifestation !**

**Soyons tous au rendez-vous :**

**LE 23 SEPTEMBRE  
A ARLES - 10H30  
PLACE DE LA REPUBLIQUE**

### Qui peut faire grève ?

Tout salarié, syndiqué ou non, a le droit de faire grève dans son entreprise dès l'instant où il répond à un mot d'ordre de grève formulé au plan national.

Ce droit individuel est garanti par la Constitution.

Un salarié ne peut être sanctionné ou licencié en raison de l'exercice normal du droit de grève. Une telle sanction ou licenciement serait nul.